

23 déc 2008 -11:00

Appartient à [Conseil des ministres du 19 décembre 2008](#)

Carte d'identité électronique pour enfants

Introduction de la carte d'identité électronique pour enfants

Introduction de la carte d'identité électronique pour enfants

Le Conseil des ministres a approuvé le projet de MM. Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, et Vincent Van Quickenborne, ministre pour l'Entreprise et la Simplification; visant la préparation de l'introduction généralisée du document d'identité électronique pour enfants belges de moins de 12 ans, la Kids ID.

La Kids ID offre une réelle plus-value pour la sécurité du document et permet l'authentification et le contrôle de l'âge lors des applications internet et autres, réservées aux enfants. Après une période de préparation, la Kids ID pourra être demandée dans toutes les communes par la personne exerçant l'autorité parentale. L'arrêté ministériel qui sera publié au Moniteur belge à ce sujet, annonce la date à laquelle les Kids ID seront disponibles.

Le Conseil des ministres a également marqué son accord sur le budget et la préparation du projet. Il a de plus marqué son accord de principe sur la limitation du prix de vente de la Kids ID à 3 euros et sur la proposition d'associer la carte au service "Allô Parents", en collaboration avec Child Focus. Ce service permet aux parents de compléter et de gérer une liste de numéros de téléphone avec lesquels leur enfant est mis en contact via un numéro d'appel unique en cas d'urgence.

Enfin, le projet sera annoncé par une vaste campagne de communication reprenant des informations spécifiques pour les parents, les services de police et tous les autres services concernés par l'eID pour enfants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe